

Intervention de Pierre Michiel

Ingénieur chimiste et chargé de mission au CRITT Provence-Alpes Côte d'Azur

Le dispositif européen Reach met en place une stratégie relative aux substances chimiques. REACH signifie : Enregistrement, évaluation, et autorisation des substances chimiques.

La finalité est de protéger la santé et l'environnement, dans une perspective de développement durable.

Les responsables européens constatent que les molécules chimiques sont apparues peu à peu sur le marché sans qu'il y ait eu, dans la plupart des cas, d'évaluation de l'impact de ces molécules sur l'environnement.

Il s'agit également de préserver et renforcer la compétitivité de l'industrie chimique, en évitant les délocalisations, de garantir le bon fonctionnement du marché intérieur, et de respecter les règles du commerce international, dans le cadre de l'OMC.

Avec le programme REACH, c'est une révolution de la chimie qui est en marche. Le projet a été mis en route lors du conseil européen de Chester en Avril 1998.

En février 2001, un *livre blanc* de près de 1000 pages fut publié.

Puisque l'ensemble des substances chimiques n'est pas connu, ni leur impact environnemental, il a été décidé de faire un inventaire de l'ensemble des substances chimiques employées en Europe.

L'UIC (Union des industries Chimiques) a voulu connaître les coûts de ce projet : ils sont si énormes que les polymères bénéficient d'une exemption provisoire.

Les principaux segments concernés sont : la chimie de base, les intermédiaires, les spécialités, les formulateurs, les industriels en aval

Le coût des tests de toxicologie est élevé et ne diminue que pour des forts volumes (prix variables, de 40 000 € à 700 000 € pour chaque molécule, selon les quantités utilisées par l'industriel) En deçà d'une tonne d'un même produit, on échappe à l'obligation de se plier aux tests d'homologation

D'après le *livre blanc*, les substances chimiques mises sur le marché sont estimées à 100106, pour l'année 1981 : on évalue les substances qui seront autorisées au terme du programme Reach, à environ 2700.

Pour chaque produit seront établis un règlement, des exigences en matière d'information, des méthodes d'essais de toxicité et d'écotoxicité. On envisage de tester 20 000 substances.

L'entrée en vigueur du dispositif Reach est prévu pour 2006.

Les producteurs et importateurs sont responsables de la fourniture de données concernant les produits intégrés dans leurs fabrications (l'Etat n'est pas le responsable); ce sont les entreprises qui doivent prouver l'innocuité de leurs substances .

A partir du moment où cette révolution chimique se met en place, chaque industriel est confronté à un choix pour chaque dossier :

certaines molécules ne valent pas la peine d'être défendues, car elles sont remplaçables

par d'autres qui sont déjà homologuées ; le coût du dossier peut s'avérer prohibitif vis à vis de la valeur ajoutée apportée par telle ou telle molécule.

A noter: Un produit d'origine naturelle, traité selon des procédés naturels sort du cadre de *Reach*.

Reach, c'est une seconde chance pour les couleurs végétales qui - à priori - sont dans ce cas.

Reach n'est pas un processus linéaire à entrée unique.

Un exemple de changement de comportement des industriels face à *reach*, et des conséquences entraînées :

Le cas des biocides en peinture :

Les fabricants ont abandonné certains biocides (car on n'avait pas le droit d'en utiliser plus qu'un certain quota); le prix des autres biocides (devenus, de ce fait, obligatoires puisqu'ils sont les seuls qui soient homologués), a considérablement augmenté. Seront exclues : les substances radio-actives, les molécules sous contrôle douanier, les intermédiaires non isolés.

Chaque industriel producteur et importateur doit faire une demande d'enregistrement auprès de l'agence centrale (base de données centralisée), lorsqu'un produit est déposé.

Mais lorsqu'un produit a été homologué par un industriel, les autres utilisateurs peuvent l'utiliser sans avoir à contribuer au financement de son homologation. On comprend que les industriels « traînent les pieds » pour faire homologuer leurs molécules, et qu'ils se fédèrent en groupes pour faire baisser les coûts individuels des dossiers.

Ne sont pas concernées par *Reach* : les substances médicinales, alimentaires, aromatisantes; par contre, les cosmétiques sont concernés par *Reach*.

Pour chaque molécule il sera demandé aux dépositaires des dossiers de préciser quel est l'usage prévu pour la substance concernée (d'où l'intérêt pour les filières professionnelles de se réunir).

Les substances les plus visées sont : les molécules cancérigènes, mutagènes et les substances nuisibles pour la reproduction.

A partir de 2006, la durée de *Reach*, en fonction des tonnages de produits concernés variera de 3 ans à 11 ans.

Seront d'abord visés : les produits dangereux et les produits à fort tonnage (utilisation de + de 1000t/an) ; à partir de 2009 seront visées les molécules utilisées entre 100 et 1000t/an ; dès 2012, seront prises en compte les substances utilisées entre 10 et 100t/an..

Il y a une volonté de limiter les essais sur les animaux.

Il faut bien comprendre que les molécules dont personne n'aura financé l'homologation seront désormais interdites.

Le CRITT chimie de la Région PACA propose une aide aux quelques 1000 établissements (de 1 à 50 salariés) pour mieux appréhender le programme Reach, notamment en mettant en relation les industriels qui rencontrent le problème de l'interdit d'une substance, avec des laboratoires, des universités qui peuvent apporter des solutions à des demandes de remplacement de substances ; car le Critt est spécialisé dans les transferts de technologies.

D'après M. Michiel, la « révolution des molécules » qu'est le programme Reach va affecter le monde de la teinture chimique tout comme les autres secteurs de la chimie, mais pour ce qui est des couleurs végétales, *Reach* représente une formidable chance de sensibiliser des industriels, puisque dans notre cas, on n'utilise pas de « molécule colorante », mais un ensemble incalculable de produits naturels, qu'on ne pourra pas lister de façon exhaustive, mais dont l'usage, remontant à des temps immémoriaux, serait à priori plus évident à faire homologuer s'il était nécessaire.